



**NOTRE COP
GLOBAL COMPACT**

JUIN 2021

SOMMAIRE

Présentation de l'entreprise

01. DROITS HUMAINS

02. LA MAIN D'ŒUVRE

03. L'ENVIRONNEMENT

04. ANTI-CORRUPTION



United Nations
Global Compact



Présentation de l'entreprise



CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION

FINANCES

VALORISATION

FORMATION

INGÉNIERIE



neobuild

INNOVATION

**FORMATION
CONTINUE**

Qualifiante / Technique

FORMATION INITIALE

Technique / Métiers

**VEILLE
TECHNOLOGIQUE**



PROJETS

Pédagogie numérique

RSE et DD

Building Generation

Insertion durable

**LOBBYING
SECTORIEL**

Mot de la direction

10 ANS
d'ADHÉSION



United Nations
Global Compact



Bruno RENDERS
Directeur IFSB



L'année 2021 marque pour l'IFSB les **10 ans d'adhésion au Global Compact de l'ONU** qui promeut 10 principes en matière de respect des droits de l'Homme, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement.

Notre engagement auprès du Global Compact s'inscrit pleinement dans notre **stratégie de responsabilité sociale, sociétale et environnementale** qui tend à répondre aux exigences de nos parties prenantes et aux enjeux socio-économiques et environnementaux pour viser au mieux une **performance globale et durable**. L'IFSB vise à améliorer de manière continue son empreinte carbone en utilisant son bilan carbone annuel comme un outil prédictif et d'aide à la décision permettant d'implémenter les solutions technologiques et managériales permettant de réduire cette empreinte et servir de **valeur exemplaire durable à tout notre secteur**.

DROITS HUMAINS

Principe 1

Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés

et

Principe 2

s'assurer qu'ils ne sont pas complices d'atteintes aux droits humains.

- ✓ Les parties prenantes, notamment internes, telles que les employés sont **sensibilisés aux questions éthiques des droits de l'Homme**.
- ✓ En plus de la sensibilisation, les employés sont **consultés régulièrement** concernant leurs conditions et environnement de travail et leur protection.
- ✓ **Des horaires flexibles** sont proposés afin de concilier la vie personnelle et la vie professionnelle.
- ✓ Par ailleurs, l'IFSB souscrit à la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** du 10 décembre 1948, ainsi qu'aux autres normes internationales en la matière (OIT, OCDE ; Pacte mondiale des Nations unies).

LA MAIN D'ŒUVRE

Principe 3

Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

et

Principe 4

l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

- ✓ Nous sommes **signataire de la VISION ZERO**, stratégie ayant la volonté solidaire des partenaires nationaux à redynamiser la sécurité et la santé au travail et à mobiliser toutes les parties prenantes au niveau des employeurs et des salariés. L'IFSB s'est engagé à préserver la santé et la sécurité au travail grâce notamment à l'intégration de ces principes dans sa stratégie globale et **ses plans d'actions en la matière**.
- ✓ Nous sommes attentifs et nous nous assurons du respect de ces principes grâce à **un questionnaire annuel du respect de ces principes** auprès de nos parties prenantes externes, dont notamment nos fournisseurs.
- ✓ Grâce à la mise en place d'une **délégation du personnel**, le dialogue social, l'écoute active de tout employé et le respect de tout à chacun sont maintenus et valorisés.
- ✓ L'IFSB veille au bon respect du code du travail grâce à une **veille régulière et attentionnée sur la conformité** des pratiques des diverses parties prenantes aux standards sociaux, sur le plan national et international.
- ✓ **Un ROI** est mis en place depuis peu et stipule les droits et responsabilités de chaque employé

LA MAIN D'ŒUVRE

Principe 5

Les entreprises doivent respecter l'abolition effective du travail des enfants;

et

Principe 6

L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession;

- ✓ Signataire depuis 2014 de la **Charte de la Diversité** reprenant comme engagement la déclinaison au sein même de l'entreprise des principes d'égalité des chances et de promotion de la Diversité que l'encouragement à toute partie prenante d'œuvrer en faveur de la non discrimination et de la promotion de la Diversité.
- ✓ Au-delà, le **droit à la formation pour tous** et sans discrimination est encouragé.
- ✓ Nos formations favorisant **l'insertion durable** et les projets menés avec des acteurs sociaux permettent une **inclusion sociale de qualité** et de **lutte contre toute forme de discrimination à l'emploi** aussi au regard de **l'égalité entre les hommes et les femmes**.
- ✓ L'IFSB s'attache aussi à **l'accueil de stagiaires** de tout niveau. Des stages découverte de quelques jours à des stages de plusieurs semaines et mois (6 mois par exemple), chaque année plusieurs stagiaires sont accueillis en vue de leur faire découvrir le monde de l'entreprise et plus spécifiquement du secteur.
- ✓ L'IFSB attache une importance capitale également à **embaucher des employés sous contrat CDI** et éviter ainsi les emplois précaires.

L'ENVIRONNEMENT

Principe 7

Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux;

et

Principe 8

entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

et

Principe 9

encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- ✓ La **participation active à la stratégie URBAN FARMING et à la stratégie ECONOMIE CIRCULAIRE nationale** permet d'asseoir aussi notre rôle comme acteur du changement sur ces principes. Nos axes stratégiques nous permettent de travailler et d'innover toujours plus concernant l'utilisation raisonnée des matières premières, de favoriser et trouver de nouveaux processus constructifs et ainsi de contribuer à limiter l'empreinte carbone du secteur.
- ✓ **Communication - Sensibilisation aux pratiques plus éco-responsables** dans la gestion quotidienne du travail de chaque employé:
 - ✓ limiter le nombre d'impressions
 - ✓ vérifier la nécessité d'envoi de mailing
 - ✓ rendre attentif chacun sur les consommations d'énergies
 - ✓ sensibilisation à l'usage de moteur de recherche plus éco-responsables que ceux utilisés depuis longtemps

L'ENVIRONNEMENT

Principe 7

Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux;

et

Principe 8

entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale;

et

Principe 9

encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement;

- ✓ **La stratégie de digitalisation** dans laquelle s'est lancée l'IFSB contribue à ces principes grâce à **la dématérialisation** de certains processus pouvant être digitalisés :
 - Processus de management digital interne,
 - Processus de gestion en ressources humaines
- ✓ Par ailleurs, en favorisant pour certaines formations la **pédagogie numérique**, l'IFSB vise ainsi à s'inscrire dans une démarche plus respectueuse aussi de l'environnement et à **diminuer ainsi l'empreinte carbone de ses clients**, qui représente un poste d'émissions de CO₂ encore trop important. De plus chaque année, l'IFSB se tient à la **réalisation d'un BILAN CARBONE** de ses émissions.
- ✓ L'IFSB privilégie **la proximité dans le choix de ses prestataires-partenaires** et vise ainsi à **favoriser l'économie locale** le plus possible.

ANTI - CORRUPTION

Principe 10

Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin;

- ✓ L'IFSB s'attache à ce que ses fournisseurs et sous-traitants respectent strictement toutes les dispositions légales relatives à leurs activités et leur environnement professionnel.
- ✓ Plus spécifiquement, **en matière de corruption, pots de vin et extorsion**, les fournisseurs et sous-traitants de l'IFSB ne doivent pas offrir en leur nom ou au nom de l'IFSB, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pécuniaire ou autres, à un représentant de l'Etat, un parti politique, un collaborateur ou agent d'un client public ou privé, d'un organisme de prêt ou d'une banque, dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou encore de recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d'une réglementation.
- ✓ Par ailleurs, ces parties prenantes ;
 - ✓ ne doivent pas être impliqués ou apporter leur soutien à toutes pratiques de blanchiment d'argent,
 - ✓ éviter et identifier-divulguer les situations où il existe un conflit d'intérêt réel ou potentiel,
 - ✓ S'engagent à ne pas offrir de cadeau, invitation, paiement ou autre avantage pouvant influencer ou assimilé comme. Néanmoins, ceux d'une valeur raisonnable, modeste et symbolique devront être offerts en toute transparence de façon occasionnelle et portant systématiquement la marque propre au fournisseur.



Contact

SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE IFSB

Caroline GONTIER

c.gontier@ifsb.lu

+352 26 59 56-211

445, ZAE WOLSER F
L-3290 BETTEMBOURG
LUXEMBOURG